



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 20 MARS 2023 À 20H38 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau et Patrick Mathieu.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DU 27 FÉVRIER 2023
 - 3.2 ~~AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2023-495 – FERMETURE DE LA 115^E RUE – REPORTÉE~~
 - 3.3 APPROBATION D'UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT – TRAVAUX DANS LA 183^E RUE
 - 3.4 OFFRE DE SERVICE – SURVEILLANCE CHANTIER DE LA 183^E RUE
 - 3.5 ~~OFFRE D'ACHAT POUR LA 115^E RUE - REPORTÉE~~
 - 3.6 REFUS DE L'OFFRE DE MARKAM INC.
 - 3.7 PROJET DE VENTE NOTARIÉE de 9394-0559 QUÉBEC INC.
 - 3.8 PROJET D'ACTE NOTARIÉ POUR GESTION ÉRIC DEBLOIS INC.
 - 3.9 CHOIX DU CONSEIL – OFFRES D'ACHAT POUR UN TERRAIN DE LA 183^E RUE
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 RÉSOLUTION DE VOLONTÉ DU CONSEIL DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LA CORPORATION DU QUARTIER DE LA DÉBÂCLE CONCERNANT L'UTILISATION DES TERRAINS AUTOUR DE LA MAISON D'ÉLYSE ;
5. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LE CHANGEMENT DE L'AUTOMATE DE L'USINE DE FILTRATION ET AUTRES SERVICES CONNEXES
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-03-7662

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1. DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DU 27 FÉVRIER 2023

Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil un procès-verbal de correction daté du 17 mars 2023, concernant le procès-verbal du 27 février 2023.

~~3.2. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2023-495 – FERMETURE DE LA 115^E RUE – REPORTÉE~~

~~Il est, par les présentes, donné avis de motion, par _____ qu'il sera adopté, à~~





~~une séance subséquente, le règlement 2023-495, concernant la fermeture de la 415^e Rue ;~~

~~_____ dépose un projet de ce règlement.~~

3.3. APPROBATION D'UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT – TRAVAUX DANS LA 183^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une directive de changement de WSP Canada inc. en date du 2 mars 2023 au montant de 75 174,60 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE cette directive de changement découle directement du retard dans le début des travaux et des augmentations de coût depuis l'octroi du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE le retard n'est pas attribuable à l'entrepreneur, mais plutôt à la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de cette directive de changement est de plus ou moins 75 174,60 \$, plus les taxes applicables ;

R-2023-03-7663 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long reproduit ;

QUE la Ville accepte de payer la somme de 75 174,60 \$, plus les taxes applicables, conformément à la directive de changement reçue de WSP Canada inc. en date du 2 mars 2023 ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2022-473.

3.4. OFFRE DE SERVICE – SURVEILLANCE DU CHANTIER DE LA 183^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de services de la firme WSP Canada inc. pour la surveillance du chantier de la 183^e Rue, le 27 avril 2021, confirmée par écrit le 15 mars 2023, au montant de 36 750,00 \$, plus les taxes applicables ;

R-2023-03-7664 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accorde le mandat de surveillance du chantier de la 183^e Rue à WSP Canada inc., pour la somme de 36 750,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2022-473.

3.5. OFFRE D'ACHAT POUR LA 115^E RUE – REPORTÉE

~~**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçue le 6 mars 2023 une offre d'achat de la part de 9398-0522 Québec inc., pour l'immeuble étant le lot 3 490 324, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant actuellement la 115^e Rue ;~~

~~**CONSIDÉRANT** les conditions de l'offre soumise ;~~

~~**R-2023-03-XXXX** **IL** est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité ;~~

~~**QUE** la Ville...~~

3.6. REFUS DE L'OFFRE DE MARKAM INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de la part de Markam inc. concernant l'immeuble connu comme étant le lot 6 406 203, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, afin de prolonger la durée prévue aux conditions spéciales de son contrat d'achat ;

CONSIDÉRANT QUE Markam inc., dans son contrat d'achat publié sous le numéro 26 065 171, s'est engagé à construire une bâtisse couvrant 10% de son immeuble, à l'intérieur d'un délai de 24 mois ;





CONSIDÉRANT QUE ce délai est échu et qu'aucune construction n'est présente sur l'immeuble à ce jour ;

R-2023-03-7665 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville refuse l'offre reçue de Markam inc. en date du 3 mars 2023 ;

QUE la Ville exerce son droit de reprendre l'immeuble, conformément à la clause Conditions particulières du contrat d'achat publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce, sous le numéro 26 065 171, le 15 février 2021 ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, afin de désigner un notaire, au choix de l'administration municipale, afin de préparer un contrat de vente notariée à cet effet.

3.7. PROJET DE VENTE DE 9394-0559 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un projet d'acte de vente de 9394-0559 Québec inc. concernant l'immeuble connu et désigné actuellement comme étant une partie du lot 6 519 854 (devant ultérieurement devenir le lot 6 568 728) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait déjà accepté, dans sa résolution numéro R-2021-08-7135 de lui vendre cet immeuble ;

R-2023-03-7666 **IL** est proposé par Nicole Jacques appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate monsieur François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer cet acte de vente, lorsque le dépôt au cadastre sera complété, aux conditions soumises dans le projet d'acte de vente notariée modifié en ce 20 mars 2023 ;

QUE la Ville autorise monsieur François Veilleux, maire et Me Sandra Bernard, greffière, afin de signer le lotissement requis.

3.8. PROJET DE VENTE NOTARIÉE POUR GESTION ÉRIC DEBLOIS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté une offre d'achat de Gestion Éric Deblois inc. par sa résolution numéro R-2023-01-7612 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un projet d'acte de vente notariée de Me Denys Quirion, notaire concernant cette vente à venir ;

R-2023-03-7667 **IL** est proposé par Patrick Mathieu appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate monsieur François Veilleux, maire, ou le maire suppléant le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer cet acte de vente aux conditions soumises.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. RÉOLUTION DE VOLONTÉ DU CONSEIL DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LA CORPORATION DU QUARTIER DE LA DÉBÂCLE DE BEAUCEVILLE CONCERNANT L'UTILISATION DES TERRAINS AUTOUR DE LA MAISON GEORGES-FÉLIX-FORTIER (MAISON D'ÉLYSE)

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville souhaite proposer un projet utilisant les immeubles suivants, étant tous des lots du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce :

4 061 063	4 061 062	4 061 059
4 061 046	4 061 043	4 061 044
4 061 048	4 061 052	4 061 068





4 061 443	4 061 070	4 061 053
4 061 051	4 061 047	4 061 039
4 061 040	4 061 041	4 061 042
4 061 054	4 061 238	4 061 071

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que ces terrains soient mis en valeur ;

R-2023-03-7668

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville confirme son intention de conclure une entente de gestion ou une autre forme d'entente des lots suivants avec la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville, à des conditions qui seront déterminées ultérieurement avec cet organisme :

4 061 063	4 061 062	4 061 059
4 061 046	4 061 043	4 061 044
4 061 048	4 061 052	4 061 068
4 061 443	4 061 070	4 061 053
4 061 051	4 061 047	4 061 039
4 061 040	4 061 041	4 061 042
4 061 054	4 061 238	4 061 071

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1. OCTROI DU CONTRAT POUR LE CHANGEMENT DE L'AUTOMATE DE L'USINE DE FILTRATION ET AUTRES SERVICES CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au changement de son automate et à la modernisation des logiciels de l'usine de filtration et de l'usine d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une proposition écrite de Automatisation JRT inc. le 28 septembre 2022, au montant de 132 900,00 \$, plus les taxes applicables, incluant un an de plan de support annuel informatique, tel que décrit à la proposition ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié un avis d'intention de conclure ce contrat de gré à gré sur le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) en date du 21 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est manifesté suite à cette publication d'avis d'intention indiquant son intention de proposer ;

R-2023-03-7669

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat pour le changement de l'automate de l'usine de filtration et autres services, tels qu'inscrit à la proposition reçue d'automatisation JRT Inc, en date du 28 septembre 2022, au montant de 132 900,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer ledit contrat ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2020-432.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-03-7670

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h41

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

